

# REGLEMENT TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2022



L'association des fondus du vignoble nantais (AFVN), association loi 1901 non affiliée à quelconque fédération organise les 16 et 17 avril 2022 le Trail du Vignoble Nantais au Parc du Loiry sur la commune de Vertou. Pour autant le dit événement est inscrit au calendrier officiel des courses hors-stade du comité départemental d'athlétisme de Loire Atlantique, pour lequel l'AFVN cotise.

## CONDITIONS GENERALES DU TVN

### Article 1 : PARTICIPATION

Le trail Découverte (13 km) est ouvert à partir de la catégorie « cadets » U18.

Le trail Nocturne (18 km) est ouvert aux catégories juniors (U20), espoirs, séniors et masters.

Le trail du Vignoble (44 km), les défis du Vignoble (18+44 km) et des Fondus (13+18+44 km) sont ouverts aux catégories espoirs à masters.

L'ensemble de ces courses ne sont pas accessibles aux randonneurs.

Les participants doivent être entraînés et médicalement aptes à la pratique de la course à pied. Les participants mineurs devront fournir une autorisation parentale.

### Article 2 : INSCRIPTIONS.

Les [inscriptions](#) seront prises en compte uniquement par Internet via notre site **après acquittement des droits d'engagement ET après vérification des certificats médicaux ou des licences.**

**La DATE LIMITE d'inscription est fixée au Dimanche 03 avril 2022 minuit sous réserve de quotas non atteints.**

Chaque participant doit fournir à l'organisation la photocopie de sa licence sportive en cours de validé (2021/2022) ou pour les non licenciés un certificat médical de non contre-indication à la pratique **de la course à pied en compétition** de moins d'un an daté **au plus tôt** du 18 avril 2021.

Licences acceptées émanant des fédérations suivantes :

Fédération des clubs de la défense (FCD),

Fédération française du sport adapté (FFSA),

Fédération française handisport (FFH),

Fédération sportive de la police nationale (FSPN),

Fédération sportive des ASPTT,

Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),

Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),

Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

# REGLEMENT TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2022



Pour valider son inscription, chaque coureur doit déposer son certificat médical sur son profil lors de son inscription ou au plus tard le 03 avril 2022.

Le coureur dont le certificat médical n'aura pas été téléchargé fin février recevra un message début mars lui rappelant qu'il doit le télécharger avant la date limite. Passé la **date limite du 03/04/2022** il ne sera plus possible de le télécharger. **L'inscription sera annulée sans remboursement**, sauf raison dûment justifiée par un mail envoyé à l'organisation.

- Les certificats médicaux envoyés par courrier ou en pièce jointe d'un mail ne seront pas traités
- Aucun dossard ne sera attribué en l'absence de certificat médical

## **DROITS D'ENGAGEMENT :**

ATTENTION : Les tarifs sont progressifs (3 tranches), afin d'inciter les coureurs à s'inscrire tôt pour faciliter la gestion des inscriptions.

	Tarif 1 <sup>ère</sup> tranche	Date limite	Tarif 2 <sup>ème</sup> tranche	Date limite	Tarif 3 <sup>ème</sup> tranche	Date limite
<b>Trail Découverte 13 km</b>	12€	31/01/2022 23h59	14€	28/02/2022 23h59	16€	03/04/2022 23h59
<b>Trail Nocturne 20 km</b>	16€		18€		20€	
<b>Trail du Vignoble 44 km</b>	25€		28€		30€	
<b>Défi du Vignoble</b>	35€		40€		45€	
<b>Défi des Fondus</b>	45€		50€		55€	

Aucune inscription sur place.



## Article 3 : ANNULATION

Uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre-indication :

- Jusqu'au 28/02/2022 : retenue de 5€.
- Du 01/03/2022 au 03/04/2022 : retenue de 50% du montant payé.
- Pas de remboursement possible après 03/04/2022.

## Article 4 : CODE DE LA ROUTE

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course. L'épreuve emprunte des routes ouvertes à la circulation routière, **les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route**. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect de cet article.

## Article 5 : SECURITE

Des signaleurs équipés de chasuble et de panneaux de signalisation seront présents aux traversées de routes dangereuses et auront pour mission de gérer la circulation routière et la traversée des concurrents. La couverture médicale est assurée par la protection civile et un médecin.

## Article 6 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la SMACL.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour la pratique du trail.

## Article 7 : DROIT A L'IMAGE

AFVN se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images des trails (photographies, vidéos).



## Article 8 : L'ESPRIT TRAIL

- respecter l'environnement : ne pas jeter de déchets (emballages barres énergétiques, tubes de gel, bouteilles...). Des poubelles sont positionnées sur le parcours.
- respecter le tracé : ne pas couper, rester sur les chemins
- venir en aide à un concurrent en situation difficile (blessure, grosse fatigue...)
- pas de ravitaillement ou d'aide extérieure en dehors des zones de ravitaillements prévues par l'organisation.
- respecter les bénévoles sans lesquels ces courses ne pourraient avoir lieu

## Article 9 : MATERIEL OBLIGATOIRE

Pour les coureurs du nocturne, **1 lampe frontale** en état de fonctionnement ainsi qu'une chasuble ou des **brassards fluorescents OBLIGATOIRE**.

Conseiller pour l'ensemble des coureurs : une réserve d'eau ainsi que des aliments énergétiques. **Attention** : en raison des conditions sanitaires, les ravitaillements pourront être réduits au strict minimum.

## Article 10 : PARCOURS ET HORAIRES

### Samedi :

- 15h : départ du trail Découverte 13 km
- 20h30 : départ du trail Nocturne 18 km

### Dimanche :

- 8h : départ du trail du Vignoble 44 km, le temps maximal de l'épreuve pour la totalité du parcours est fixé à 7 heures

**ATTENTION** : Barrière horaire sur le trail du Vignoble à Aigrefeuille sur Maine au KM 21. Tout coureur arrivant après 10h45 soit une moyenne kilométrique de 8km/h, sera mis hors course se voit retirer son dossard et n'est pas autorisé à poursuivre son parcours. Si malgré tout, la personne décide de continuer à randonner, il le fait sous sa propre responsabilité. Cette barrière horaire est calculée pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuel arrêts (repos, ravitaillement).

# REGLEMENT TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2022



À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires, voir même d'annuler l'épreuve pour tous motifs qui mettraient la sécurité des coureurs en danger ou tout cas de force majeure.

## Article 11 : CLASSEMENTS ET LOTS

- Un lot offert à chaque concurrent.

Pour toutes les courses :

- Lots et Trophées aux 3 premiers hommes et femmes de chaque course.

## Article 12 : SANCTIONS

Tout manquement à ce règlement et en particulier aux articles, 4, 5, 8 et 9 entraînera la disqualification immédiate du concurrent.

## Article 13 : CONTRÔLE ANTI DOPAGE

Conformément aux règlements des courses hors stades FFA, des contrôles (sanguins) antidopage pourront être effectués.

## Article 14 : SANTE-RESPECT DES MESURES SANITAIRES

Chaque participant s'engage à respecter les mesures sanitaires gouvernementales en vigueur à la date de l'évènement. La situation sanitaire étant évolutive, les informations concernant le protocole sanitaire seront mises à jour régulièrement sur le site [trailduvignoblenantais.fr](http://trailduvignoblenantais.fr)

**Les organisateurs de la course se réservent le droit de modifier ou de mettre à jour le règlement ou les conditions d'inscription à tout moment.**

**L'INSCRIPTION A L'UNE DES COURSES DU TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2022  
VAUT ACCORD DE CE RÈGLEMENT**

---